

Tableau 4.1 Identification des FHVC finales, de mesure et des suivis pour le TFD Péribonka

Nom et numéro de FHVC	Catégorie de HVC	Sup par type de peupl. (R,M,F)	nom et numéro de la HVC retrouvé	Stratégie de maintien ou de hausse de la HVC	Suivi proposé
1- FHVC Bégin	II	R: 239,9 ha (36,4%)	8-Aire protégée projeté	Aucune intervention	1) Protection intégrale du territoire.
		M: 369,12 ha (55,9%)			2) Mettre en place des suivis pour s'assurer qu'il n'il a pas d'activité sur le territoire
		F: 8,5 ha (1,3%)			
		Lac et impro: 42,1 ha (6,3%)			
		Total: 659,62 ha			
2- FHVC TFD	I	R: 23,41 ha (21%)	7-TFD (Montagne des Conscrits, Erablière, Forêt expérimentale, occ. Espèces menacé ou vil.)	Aucune intervention	1) Protection intégrale du territoire.
		M: 65,02 ha (58%)			2) Mettre en place des suivis pour s'assurer qu'il n'il a pas d'activité sur le territoire
		F: 19,0 ha (17%)			3) Respect du RNI selon le cas (ex: nid de piguargue)
		Lac et improd: 4,27 ha (4%)			
		Total:			
3- FHVC Lac Paul	I-III	R: 1056,81 ha (41,6%)	1- Refuge Biologique, 9- Grands écosyst. forestiers à l'échelle du paysage, 3-espèce significative région. 14- élément du PGAF non gérée par le RNI (pourvoirie)	Aucune intervention dans le refuge biologique  Si Récolte dans secteur, prévoir amén. écosyst. pour favoriser l'original  Respecter les ententes d'harmonisation du PGAF	1) Protection intégrale du territoire. (Refuge)
		M: 208,81 ha (8,2%)			2) Mettre en place des suivis pour s'assurer qu'il n'il a pas d'activité sur le territoire (Refuge)
		F: 39,95 ha (1,6%)			3) Suivi du document concernant la mesure d'harmonisation au PGAF
		Lac et improd: 1236 ha (48,6%)			3) Coupe en mosaïque prévu dans la sapinière, regarder avec le comité de suivi pour valiser s'il faut faire des variante à la coupe pour l'original *
		Total: 2541,57			
4- FHVC Lac des raquettes	I-III	R: 1258,91 ha (61,9%)	1- Refuge Biologique, 9- Grands écosyst. forestiers à l'échelle du paysage, 3-espèce significative région.	Aucune intervention dans le refuge biologique  Si récolte dans secteur, prévoir amén. écosyst. pour favoriser l'original	1) Protection intégrale du territoire. (Refuge)
		M: 317,69 ha (15,6%)			2) Mettre en place des suivis pour s'assurer qu'il n'il a pas d'activité sur le territoire (Refuge)
		F: 24,75 ha (1,2%)			3) Coupe en mosaïque prévu dans la sapinière, regarder avec le comité de suivi pour valiser s'il faut faire des variante à la coupe pour l'original
		Lac et impro: 431,27 ha (21,2%)			
		Total:			
5- FHVC Lac du bruit du jour	I	R: 5663,0 (40,9%)	1- Refuge Biologique, 2- Massif de remplacement du plan caribou	Aucune intervention dans le refuge biologique  Respect du plan caribou (Massif de rempl. en régénération)	1) Protection intégrale du territoire. (Refuge)
		M: 3209,21 (24,5%)			2) Mettre en place des suivis pour s'assurer qu'il n'il a pas d'activité sur le territoire (Refuge)
		F: 72,5 (0,5%)			3) Application du plan Caribou (aucune récolte massif de remplacement, en régén. 2060)
		Rég.: 3879,4 (29,6%)			4) S'assurer du respect du plan Caribou
		Lac et impro: 494,5 (3,8%)			
Total: 13118,6					
6- FHVC Lac Guy	I-III	R: 2581,1 ha (49,12%)	1- Refuge Biologique, 9- Grands écosyst. forestiers à l'échelle du paysage, 3-espèce significative région. 7-TFD occ. Esp. Vulnérable	Aucune intervention dans le refuge biologique  Si Récolte dans secteur, prévoir amén. écosyst. pour favoriser l'original  Respecter le RNI concernant la pygargue	1) Protection intégrale du territoire. (Refuge)
		M: 1960,7 ha (37,3%)			2) Mettre en place des suivis pour s'assurer qu'il n'il a pas d'activité sur le territoire (Refuge)
		F: 26,1 ha (0,5%)			3) Coupe en mosaïque prévu dans la sapinière, regarder avec le comité de suivi pour valiser s'il faut faire des variante à la coupe pour l'original
		Lac et impro: 686,73 ha (13,1%)			4) s'assurer que le RNI est respecter concernant le nid de pygargue
		Total: 5254,5			
7- FHVC Lac Malonèze	I-III	R: 1462,4 ha (48,7%)	1- Refuge Biologique, 9- Grands écosyst. forestiers à l'échelle du paysage, 3-espèce significative région.	Aucune intervention dans le refuge biologique  Si Récolte dans secteur, prévoir aménagement écosyst. pour favoriser l'original	1) Protection intégrale du territoire. (Refuge)
		M: 677,84 ha (22,6%)			2) Mettre en place des suivis pour s'assurer qu'il n'il a pas d'activité sur le territoire (Refuge)
		F: 31,33 ha (1,04%)			3) Coupe en mosaïque prévu dans la sapinière, regarder avec le comité de suivi pour valiser s'il faut faire des variante à la coupe pour l'original
		Rég.: 45,65 ha (1,5%)			
		Lac et impro: 785,59			
Total: 3002,8					
8- FHVC Lac Perdu	I-II-III-IV-VI	R: 310 691,3 ha (72,5%)	1- Refuge Biologique, 9- Grands écosyst. forestiers à l'échelle du paysage, 3-espèce significative région. 13-Autochtones, 2-Massif du Plan Caribou, 8-Aires protégées + APC, 4- Écos. Forestier rare ou en déclin, 7- TFD (Occ. Esp. Vuln.)	Aucune intervention dans le refuge biol., les EFE et dans les aires protégées, APC ou aire de prot. du Caribou  Maintien des grands écosyst. à l'aide de l'amén. écosystémique  Respecter le RNI concernant la pygargue  Respect des affectations autochtones  Si Récolte dans massif de rempl. plan caribou, prévoir amén. écosyst.	1) Protection intégrale du territoire. (Refuge)
		M: 15901,5 ha (3,7%)			2) Mettre en place des suivis pour s'assurer qu'il n'il a pas d'activité sur le territoire où aucune intervention n'est permise
		F: 2720,0 ha (0,6%)			3) Suivi du document concernant la mesure d'harmonisation au PGAF concernant les pourvoiries
		Rég.: 1841,6 ha (0,4%)			4) Respect du RNI selon le cas (ex: nid de piguargue)
		Lac et impro: 97961,1 ha (22,8%)			5) Respecter les mesures d'harmonisation autochtone, les consulter sur le sujet
		Total: 429115,6 ha			6) Appliquer le protocole de dérogation à l'article 25,3 du PGAF de l'UAF 024-52
					7) Respect du plan caribou

Tableau 4.1 Identification des FHVC finales, de mesure et des suivis pour le TFD Péribonka (Suite)

Nom et numéro de FHVC	Catégorie de HVC	Sup par type de peupl. (R,M,F)	nom et numéro de la HVC retrouvé	Stratégie de maintien ou de hausse de la HVC	Suivi proposé
9- FHVC Manoune-Villenaud	I	R: 1600,9 ha (81,7%)	2- Massifs de protection et de remplacement du plan caribou	Aucune intervention dans les massif de protection. Si Récolte dans massif de remplacement plan caribou, prévoir aménagement écosyst. pour favoriser le caribou (dérog. Art. 25,3)	1) Appliquer le protocole de dérogation à l'article 25,3 du PGAF de l'UAF 024-52 2) Respect du plan caribou 3) Mettre en place des suivis pour s'assurer qu'il n'il a pas d'activité sur le territoire où aucune intervention n'est permise
		M: 93,1 ha (4,7%)			
		F: 17,0 ha (0,9%)			
		Rég. 53,82 ha (2,7%)			
		Lac et improd: 196,4 ha (10,0)			
Total:					
10- FHVC Riv. Péribonka	I-II-III-IV-VI	R: 21794,0 ha (38,3%)	1- Refuge Biologique, 9- Grands écosyst. forestiers à l'échelle du paysage, 3-espèce significative région.  13-Autochtones, 2-Massifs du Plan Caribou, 8-Aire protégée candidate  7-TFD occ. Esp. Vulnérable	Aucune intervention dans le refuge biol., et dans les aires protégées candidate ou aire de prot. du Caribou  Maintien des grands écosyst. à l'aide de l'amén. écosystémique  Respecter le RNI concernant la pygargue Respect des affectations autochtones  Si Récolte dans massif de rempl. plan caribou, prévoir aménagement écosyst. (dérog. Art. 25,3 RNI)	1) Protection intégrale du territoire. (Refuge, APC et Massif de protection du plan Caribou) 2) Mettre en place des suivis pour s'assurer qu'il n'il a pas d'activité sur le territoire où aucune intervention n'est permise 3) Respect du RNI selon le cas (ex: nid de piguargue) 4) Respecter les mesures d'harmonisation autochtone, les consulter sur le sujet 5) Respecter le plan caribou (Aucune intervention dans les massifs de protection) Aucune intervention dans les massif de remplacement (Massif en régénération) 6) Faire de l'aménagement écosystémique s'il y a de la récolte (protocole de dérogation à l'article 25,3)
		M: 24059,8 ha (42,2%)			
		F: 5823,7 ha (10,2%)			
		Lac et improd: 4439,9 ha (7,8%)			
		Total: 56964,4 ha			
11- FHVC Rés. Pipmuacan	I-II-III-IV-VI	R: 70817,4 ha (53,9%)	1- Refuge Biologique, 9- Grands écosyst. forestiers à l'échelle du paysage, 3-espèce significative région.  13-Autochtones, 2-Massifs du Plan Caribou, 8-Aire protégée candidate	Aucune intervention dans le refuge biol., et dans les aires protégées candidate ou aire de prot. du Caribou  Maintien des grands écosyst. à l'aide de l'amén. écosystémique (DERO. 25,3) Respect des affectations autochtones  Si Récolte dans massif de rempl. plan caribou, prévoir aménagement écosyst. (dérog. Art. 25,3 RNI)	1) Protection intégrale du territoire pour les APC, refuges et massif de protection du plan caribou 2) Mettre en place des suivis pour s'assurer qu'il n'il a pas d'activité sur le territoire où aucune intervention n'est permise 3) Respecter les mesures d'harmonisation autochtone, les consulter sur le sujet 4) Respecter le plan caribou (récolte dans massif de rempl. Seul. lorsque permis 5) Faire de l'aménagement écosystémique s'il y a de la récolte (protocole de dérogation à l'article 25,3)
		M: 13592,4 ha (10,3%)			
		F: 1103,2 ha (0,8%)			
		Lac et improd: 21052,2 ha (16,0%)			
		Rég. 24815,8 ha (18,9%) Total: 131381 ha			
12- FHVC Refuges biologiques isolés	I	R: 1816,29 ha (76,8%)	1-Refuges biologiques	Aucune intervention dans le refuge biol.	1) Protection intégrale du territoire. (Refuge) 2) Mettre en place des suivis pour s'assurer qu'il n'il a pas d'activité sur le territoire où aucune intervention n'est permise
		M: 424,0 (17,9%)			
		F: 81,8 ha (3,5%)			
		Lac et improd: 33,39 ha (1,4%) Total: 2363,9 ha			
13- FHVC Riv Manouane	III	R: 1619,9 ha (90%)	9- Grand écosystème forestiers à l'échelle du paysage 3- espèce sign. Régionalement	Maintien des grands écosyst. à l'aide de l'amén. écosystémique	1) Si récolte (non prévue), effectuer de l'aménagement écosystémique <i>(Coupe en mosaïque prévu dans la sapinière, regarder avec le comité de suivi pour valiser s'il faut faire des variante à la coupe pour favoriser l'original)</i> 2) Respect de l'affectation site d'intérêt particulier
		M: 36,8 ha (2%)			
		F: 0 ha (0%)			
		Lac et improd: 96,7 ha (5,4%) Total: 1800,1 ha			
14- FHVC Riv. Duhamel	I-III	R: 38254,4	1- Refuge Biologique, 9- Grands écosyst. forestiers à l'échelle du paysage, 3-espèce significative région.  2-Massifs du Plan Caribou,  7-TFD occ. Esp. Vulnérable	Aucune intervention dans le refuge biologique  Si récolte dans massif de rempl (non prévue car en régén.) prévoir aménagement écosyst. pour favoriser le caribou (respect du plan caribou et de la dérog. à l'art. 25,3)	1) Protection intégrale du territoire. (Refuge) 2) Mettre en place des suivis pour s'assurer qu'il n'il a pas d'activité sur le territoire où aucune intervention n'est permise 3) Respecter le plan caribou 4) Faire de l'aménagement écosystémique s'il y a de la récolte (protocole de dérogation à l'article 25,3)
		M: 12744,8			
		F: 2411,5			
		Lac et improd: 15367,9			
		Total: 979,2			

\* Aucune interventions sans l'accord de la table de consultation



